

Note de synthèse - Action « Analyse synthétique de la base de données régionale des pôles économiques » - 2024/2025

Cette action expérimentale a été réalisée par le Réseau CCI en 2024/2025, dans le cadre de la convention annuelle de partenariat « Poursuite de la démarche collaborative d'observation du foncier économique régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

La présente note propose une synthèse de la démarche méthodologique, décrite plus en détail dans un guide dédié, et présente les principaux résultats obtenus sur les espaces d'activités économiques retenus pour tester la méthode. Les résultats détaillés sont consultables dans des fiches par espace et disponibles sur l'application Sud Foncier Eco.

Contexte:

Dans le cadre de l'élaboration de son standard pour les sites économiques, le CNIG (Centre national de l'information géolocalisée) a proposé une définition des pôles économiques. Ceux-ci sont considérés comme des regroupements de sites économiques (espaces d'activités économiques - EAE) basés uniquement sur leur proximité géographique. Cette approche permet d'observer les espaces d'activités à une échelle territoriale plus large.

Objectifs:

Ce travail a abouti à la création d'une base de données régionale des pôles économiques, suivant le standard du CNIG, pour harmoniser le modèle de données de Sud Foncier Eco avec celui établi au niveau national. En parallèle, un guide méthodologique a été rédigé.

Méthodologie:

Ce travail a débuté par l'identification d'un critère de distance permettant de regrouper les EAE en pôles économiques. À noter que, selon la définition du CNIG, les pôles économiques doivent être géographiquement proches, sans qu'une distance précise ne soit imposée. Une distance de 800 mètres entre les EAE a ainsi été retenue pour cette étude. Le travail s'est ensuite poursuivi par la représentation géographique de chaque pôle économique, sous forme d'un point localisé au centroïde du regroupement géographique des différents sites économiques, puis par l'implémentation des champs de la base de données, en respectant le standard CNIG.

Définition d'un « pôle économique » selon le standard CNIG :

« Le pôle économique est un regroupement de site économiques géographiquement proches. Le pôle économique correspond à la réalité perçue par les territoires et permet de mieux appréhender l'observation statistique : nombre total d'établissement dans les différents sites économiques, nombre d'emplois, typologie de pôle. »

Ainsi, le portail SUD Foncier Eco s'enrichit d'une nouvelle base de données conforme au standard du CNIG. Cette base comprend notamment : la localisation du pôle économique, le



nom des EAE, la vocation économique du pôle, le nombre d'établissements ainsi que le nombre de salariés associés à chaque pôle.

Principaux résultats :

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 364 pôles économiques ont été identifiés à l'aide d'une méthode géomatique, regroupant au total 1 418 EAE. Après consolidation (regroupement de certains pôles et division d'autres), 359 pôles ont finalement été retenus, sur la base de la connaissance du terrain et des avis d'experts. Ces 359 pôles regroupent en moyenne 4 EAE.

Des disparités existent selon les territoires : on observe une concentration plus élevée d'EAE par pôle dans les zones urbaines / littorales, et une concentration plus faible dans les zones alpines / rurales. Par exemple, le territoire d'Aix-Marseille compte 26 pôles, avec en moyenne 15 EAE par pôle, contre seulement 2 EAE par pôle dans les Alpes-de-Haute-Provence.

REPARTITION DES PÔLES ECONOMIQUES

Département	Nombre de pôles	Nombre moyen d'EAE par pôle
Alpes-de-Haute-Provence	45	2
Alpes-Maritimes	42	6
Bouches-du-Rhône (Aix-Marseille-Provence)	26	15
Bouches-du-Rhône (Pays d'Arles)	31	3
Hautes-Alpes	52	3
Var	95	2
Vaucluse	68	3
TOTAL REGIONAL	359	4

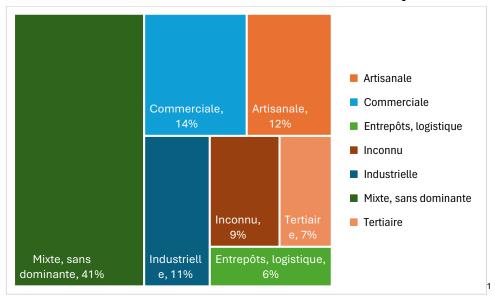
Source : Réseau des CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2024-2025

41 % des pôles économiques présentent une vocation mixte, sans qu'une activité principale ne se dégage. 14 % ont une vocation commerciale et 12 % une vocation artisanale.

Les pôles économiques à vocation mixte sans dominante sont majoritairement présents dans les territoires urbains regroupant plusieurs EAE, notamment dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse.



VOCATION DOMINANTE DES PÔLES ECONOMIQUES



Source: Réseau des CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2024-2025

Retours d'expériences

L'application de cette définition a soulevé quelques observations, à savoir :

- Selon la définition du CNIG, les pôles économiques doivent être géographiquement proches, sans qu'un critère de distance précis ne soit fixé, laissant une part de subjectivité à chaque territoire. C'est pourquoi une distance de 800 mètres entre les EAE a été retenue dans le cadre de ce travail.
- Le critère de proximité géographique ne prend pas en compte les contraintes naturelles (fleuves, montagnes, etc.) ni les limites administratives (communales, départementales). La première approche géomatique, basée sur une distance de 800 mètres, a révélé des incohérences dans la formation des pôles économiques notamment au sein des zones urbaines denses. Ces incohérences ont ensuite été corrigées en fonction de la réalité perçue sur le terrain.
- La représentation géomatique d'un pôle économique correspond au centroïde de l'ensemble des EAE qui le composent. En fonction de la forme, du nombre et de la localisation des EAE concernés, ce centroïde peut se situer en dehors d'un EAE.
- Lors de la création des pôles économiques, les vocations économiques des EAE ne sont pas considérées. Par conséquent, certaines activités emblématiques du territoire peuvent ne pas apparaître dans le calcul de la vocation économique dominante des pôles. C'est pour cela, que 41 % des pôles économiques présentent une vocation mixte, sans dominante.
- Dans les territoires denses, les pôles économiques regroupent de nombreux EAE, tandis que dans les territoires ruraux/alpins, ils sont souvent constitués d'un seul EAE. En moyenne, un pôle économique comprend 15 EAE dans le territoire d'Aix-Marseille-Provence, contre seulement 2 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

¹ Inconnu = pas de salarié dans le pôle économique